

COMMUNIQUÉ DES DÉCISIONS

Séance plénière de la Commission nationale du débat public
1^{er} avril 2020

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. DEMANDES DE DESIGNATION DE GARANT.E.S (L.121-17, L.121-19)

- **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Est Lyonnais** : la CNDP désigne Bernard GIACOMELLI garant de la concertation préalable.
[Consulter la décision](#)
- **Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de la région Auvergne-Rhône-Alpes (S3REN - RTE)** : la CNDP désigne Jean-Luc CAMPAGNE et David CHEVALLIER garants de la concertation préalable.
[Consulter la décision](#)

PROCÉDURES EN COURS

I. DEBATS PUBLICS

- **Plan stratégique national de la Politique Agricole Commune (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)** : au vu du contexte Covid-19 et de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures durant cette même période, la CNDP décide la suspension du débat dans toutes ses modalités. Le débat reprendra le 1^{er} septembre 2020.
[Consulter la décision](#)
- **Projet Nouvelle Entrée Ouest de St-Denis de la Réunion (Région Réunion, CINOR, Ville de St-Denis)** : au vu du contexte Covid-19 et de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures durant cette même période, la CNDP décide le report du débat public. Les nouvelles dates seront fixées ultérieurement.
[Consulter la décision](#)
- **Projet de parc éolien en mer au large de la Normandie et son raccordement électrique (DGEC et RTE)** : au vu du contexte Covid-19 et de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures durant cette même période, la CNDP décide la suspension du débat dans toutes ses modalités. Le débat reprendra un mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire pour la durée restant à courir.
[Consulter la décision](#)
- **Projet de liaison routière entre Fos sur mer et Salon de Provence (DREAL PACA)** : au vu du contexte Covid-19 et de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus

pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures durant cette même période, la CNDP décide de reporter l'ouverture du débat au 1er septembre 2020.

[Consulter la décision](#)

II. CONCERTATIONS PRÉALABLES

- **Projet de doublement en 2x2 voies de l'itinéraire Nantes-Pornic (Département Loire Atlantique)** : la CNDP considère que la demande du maître d'ouvrage du report *sine die* du calendrier de sa concertation préalable est recevable en raison du contexte Covid-19. Les nouvelles dates devront faire l'objet d'une nouvelle décision de la CNDP.

[Consulter la décision](#)

- **Projet de complexe touristique et de services « Studios Occitanie » sur le domaine de Bayssan (Béziers)** : la CNDP prend acte de la démission du garant Yves Fargues.

[Consulter la décision](#)

- **Projet de liaison ferroviaire entre la ligne Paris-Amiens et la plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle (SNCF Réseau)** : la CNDP prend acte du bilan de la concertation préalable des garants.

[Consulter la décision](#)

III. PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- **Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (DGEC)** : suite à la décision des responsables du plan, et après délibération, la Commission nationale prend acte de la décision publiée, et demande que des précisions sur les modalités pratiques de mise en œuvre soient apportées lors de la phase de concertation qui s'ouvre. Elle désigne Isabelle BARTHE, Marie-Line MEAUX et Philippe QUEVREMONT garant.e.s de la bonne information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

[Consulter la décision](#)

- **Projet de CHU Grand Paris Nord St-Ouen (Université Paris-Diderot, APHP)** : la CNDP acte la publication du bilan intermédiaire et désigne Fatima OUASSAK garante en remplacement de Jean-Pierre TIFFON et Laurence MADOUJ.

[Consulter la décision](#)

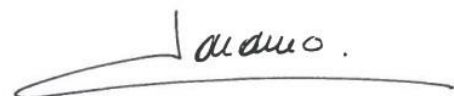
- **Projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (SNCF Réseau)** : la CNDP prend acte du rapport intermédiaire du garant de la concertation post-débat public.

[Consulter la décision](#)

IV. MISSIONS D'APPUI ET DE CONSEIL METHODOLOGIQUE

- **Projet de territoire pour la gestion de l'eau Garonne-Adour Amont (Conseil départemental de Haute-Garonne)** : suite à la demande du Conseil départemental de Haute-Garonne, la CNDP désigne Christine JEAN garante en charge de la poursuite de la mission d'appui.

[Consulter la décision](#)



Chantal JOUANNO